

**Commune de JARCIEU**

**Séance publique du Conseil Municipal en date du 22 Février 2023.**

L'an deux mille vingt trois le dix-huit Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 16 Février 2023

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. LACHISE Samuel, Mme VILLARD Isabelle, M. HELLY Jean-Luc, Mme CHENU Mallory, M. BENOIT François, Mme CHANAUX Claudine, M. DUTAL Florent, M. GENEVE Bastien, Mme MOTTIN Noémie et Mme VANDERGHEYSNT Julie.

EXCUSÉS : Mme BOUZON Vanessa, M. FROGER Eric, M. GERMAIN Eric et M. GIRAUD Stéphane

ABSENTS : Néant.

Avaient donné procuration : Mme BOUZON Vanessa et M. GERMAIN Eric.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. DUTAL Florent

Validation du compte rendu de la séance précédente  
Signatures

**1) Finances**

a) Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur le Président nous rappelle que l'Assemblée Délibérante doit approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur BERHAULT Yann, Maire, lequel est présenté sous forme de tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2022 et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'Exercice 2022 tel qu'il est présenté au tableau annexé à la présente délibération, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement.....	166 764.75 €
Excédent d'Investissement.....	100 410.77 €
Excédent Global.....	267 175.52 €

Une délibération est prise en ce sens n° 162023

b) Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal soussigné, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022, voté le 22 Février 2023, Le Compte Administratif fait apparaître :

Reports :

Excédent reporté de la Section d'Investissement de l'année  
antérieure..... 105 230.02 €  
Excédent reporté de la Section de Fonctionnement de l'année antérieure ..... 0.00 €

Soldes d'exécution :

Excédent de la section d'investissement..... 100 410.77 €  
Excédent de la section de fonctionnement..... 166 764.75 €

Reste à Réaliser – Section d'Investissement

En dépenses..... 414 612.90 €  
En recettes..... 714 276.00 €

Besoin net de la Section d'Investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à ..... 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement

*Compte 1068*

*Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068) ..... 0.00 €*

*Compte 002*

*Excédent de résultat de fonctionnement reporté (RF 002)..... 166 764.75 €*

Une délibération est prise en ce sens n° 172023

**19h35 – Arrivée de Monsieur BENOIT François.**

**2) Entretien éclairage public**

Monsieur HELLY Jean-Luc nous informe que le contrat d'entretien de l'éclairage public avec notre prestataire actuel, CL Réseaux situé à Chanassas, se finit le 1<sup>er</sup> Avril 2023.

Economiquement celui-ci est bien placé mais nous rencontrons des difficultés pour le faire intervenir dans des délais raisonnables.

Le TE 38, dont la commune est adhérente, propose également cette prestation (légèrement plus cher que notre prestataire actuel) mais qui permettrait à la commune de faire des programmes de rénovation avec des subventions pouvant aller jusqu'à 50 % du montant des travaux HT.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de changer de prestataire et de passer avec le TE 38  
Une délibération sera prise prochainement pour adhérer au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**3) Choix du bureau d'étude – Projet chaufferie**

Monsieur HELLY Jean-Luc nous informe qu'une consultation simple a été lancée auprès de 3 cabinets d'études afin d'estimer le coût d'un changement des chaudières fioul de la Commune. Deux cabinets n'ont pas souhaité répondre à cause d'une surcharge de travail et le troisième n'a pas l'habilitation pour la géothermie.

Des devis seront faits directement auprès d'entreprises qualifiées et des demandes de subventions seront faites en cours d'année pour le Budget 2024.

#### **4) Achat terrain du projet city stade**

Monsieur le Maire nous rappelle le projet de création d'un city stade à côté de la Salle Polyvalente.

Afin de réaliser ce projet, il est nécessaire d'acquérir la parcelle cadastrée ZE 309 d'une surface de 1 909 m<sup>2</sup> auprès du Groupement Foncier Agricole de Marthe, situé 190 Route des Pépinières à Jarcieu, pour un montant de 6 € m<sup>2</sup> à savoir 11 454 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE 309 d'une surface de 1 909 m<sup>2</sup> auprès du Groupement Foncier Agricole de Marthe, situé 190 Route des Pépinières à Jarcieu, pour un montant de 6 € m<sup>2</sup> à savoir 11 454 €.
- Dit que les frais d'achat et les frais de géomètre seront supportés par la Commune de Jarcieu
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de Maître DESCHAMPS Laurence, Notaires à Beaurepaire (Isère), ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.
- Dit que les crédits nécessaires seront ouverts lors de l'élaboration du budget primitif 2023 au compte 21311 de l'opération 130 « City Stade »

Une délibération est prise en ce sens N° 182023

#### **5) Régie droit de place (marché et vogue)**

Monsieur le Maire nous informe qu'il serait nécessaire de réactualiser le règlement intérieur du marché et celui de la fête votive et d'également revoir les tarifs d'occupation du domaine public pour les deux activités.

Avec l'absence d'un agent administratif, le secrétariat est dans l'impossibilité de travailler sur ces tâches et Monsieur le Maire nous demande qu'un membre travaille avec Monsieur DUTAL Florent qui a déjà commencé à étudier ce dossier.

Madame VILLARD Isabelle propose son aide pour travailler avec Monsieur DUTAL Florent. Leurs propositions seront étudiées lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### **6) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**

Monsieur le Maire et Monsieur HELLY Jean-Luc nous informe avoir assisté à une réunion de présentation avec la Communauté de Communes concernant la mise en place d'un PLUi qui devra être validé avant la fin du mandat à savoir début 2026.

Il précise que les conseillers municipaux seront sollicités pour participer à des ateliers de travail.

## **7) Personnel Communal**

Monsieur le Maire nous informe que le contrat de Monsieur MERLINC Benjamin, occupant un poste d'adjoint technique, arrive à son terme le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Monsieur MERLINC Benjamin a été recruté pour pallier aux départs des deux personnes successives prises suite au départ à la retraite de l'agent titulaire. Remplissant tous les critères de satisfaction dans son travail, il sera mis en stage à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 pour une titularisation au 1<sup>er</sup> mars 2024.

## **8) Stagiaire du Bénin**

Monsieur le Maire nous informe avoir reçu une demande du Consulat du Bénin afin d'accueillir un agent d'une mairie béninoise pour un stage d'une semaine ou quinze jours. Ce stage lui permettra de découvrir le fonctionnement d'une mairie française.

## **9) Questions diverses**

### **a) Demande d'urbanisme d'un particulier**

Monsieur le Maire nous rappelle la demande d'un particulier, propriétaire de la parcelle cadastrée B 1096 qui souhaiterait construire une maison sur sa parcelle mais celle-ci est enclavée par des parcelles communales, évoqué lors de la réunion du 18 Janvier

Plusieurs études de possibilités de servitudes sont proposées, après discussion le Conseil Municipal ne souhaite pas mettre en place de servitude pour l'accès à ce terrain.

### **b) Distribution des informations communales**

Madame VILLARD Isabelle et Madame CHENU Mallory souhaitent sensibiliser les conseillers sur leurs disponibilités pour la distribution des informations communales (tracts, journal communal, etc) car seulement 4 personnes ont distribués le dernier journal communal.

Un plan avec plusieurs secteurs sera proposé lors de la prochaine réunion

### **c) Demande de Terrasse**

Monsieur le Maire nous donne lecture d'un courrier du Bar des Sports concernant une demande d'installation d'une terrasse du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre sur la place de la Mairie.

Le Conseil Municipal donne son accord

d)     **Bâtiment de la Poste**

Monsieur HELLY Jean-Luc, responsable de la commission UTA, nous informe que les membres de sa commission souhaitent que le conseil municipal se positionne sur le devenir du bâtiment de la poste.

Une réunion avec le CAUE de l'Isère est prévue au mois de Mai 2023, le conseil municipal se positionnera suite au retour de cette réunion.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mercredi 15 Février 2023 à 19 h 15**

SIGNATURES

BERHAULT Yann

LACHISE Samuel

VILLARD Isabelle

HELLY Jean-Luc

CHENU Mallory

BENOIT François

BOUZON Vanessa

CHANAUX Claudine

FROGER Eric

EXCUSEE XXXX

EXCUSE XXXX

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

GIRAUD Stéphane

EXCUSE XXXX

EXCUSE XXXX

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie

DUTAL Florent